MISE À JOUR AU 01/01/2027

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

ENSEMBLE DES PRIX DE NOS PRODUITS ET SERVICES EN VIGUEUR AU 1ER JUILLET 2026

TARIFS EN EURO TTC LORSQUE LA TVA EST APPLICABLE.

ATLANTIQUE VENDÉE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (Crédit Agricole En Ligne Part Base)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
• pour les moins de 26 ans	GRATUIT
• à partir de 26 ans	0,33 €/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	2,10 €/MOIS SOIT, POUR INFORMATION 25,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [Mastercard ou Visa Classic]	49,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Mastercard ou Visa Classic]	49,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [Mastercard à autorisation systématique]	39,00 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS CIVIL
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE+	24,00 €/AN
Virement :	
• en agence vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT
• en agence vers un compte détenu dans une autre banque ou une autre Caisse régionale du Crédit Agricole	4,65 €/VIREMENT
• par internet	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention :	
• par opération	8,00 € (MAXI. 1/JOUR)
• plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS P.2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE P.5

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Change

BANQUE À DISTANCE P.8

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT P.10

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES P.17

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre EKO
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS P.28

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS P.30

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS P.33

Épargne bancaire
Placements financiers

OFFRES POUR LES JEUNES P.37

OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER P.41

Chèque
Autres opérations

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE P.41

Assurances pour vous et vos proches
Assurances pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurances de la Banque au Quotidien

SUCCESSION P.44

AUTRES SERVICES P.45

Banque Privée
Expertise Séparation - Divorce
Expertise Majeurs Protégés
Protection des particuliers
Magazines
Coffre-fort numérique

GLOSSAIRE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT P.47

RÉSOUDRE UN LITIGE P.50

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables gratuitement auprès de l'ensemble de nos agences et sur internet www.ca-atlantique-vendee.fr (hors coût du fournisseur d'accès à internet).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de désolidarisation du compte joint [1] (facturation prélevée sur le compte à désolidariser)	45,50 €
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT
Ouverture de compte de campagne électorale	220,00 €

BON À SAVOIR

▲ **Services bancaires de base** :
Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	E-relevé [2]
Relevé journalier	1,18 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé mensuel [3] ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,18 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	1,18 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)		
• envoi trimestriel, semestriel ou annuel	4,33 €/RELEVÉ	-
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT
Attestation fiscale de situation	60,50 €/ANNÉE FISCALE DE RÉFÉRENCE	-

[1] Les majeurs protégés sont exonérés de ces frais.
[2] Les E-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par internet « Crédit Agricole En Ligne », à la rubrique e-Documents.
[3] Les relevés mensuels peuvent être édités en braille, pour en bénéficier contactez votre conseiller.
● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	**2,10 €/MOIS, SOIT POUR INFORMATION 25,20 €/AN**
Frais de gestion de compte inactif [1] ▲●	**30,00 €/AN**
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	**GRATUIT**
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA.	**1,08 €/MOIS**

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) ▲●	**GRATUIT**
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●:	
• dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	**GRATUIT**
• dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée	**GRATUIT**
Retrait d'espèces de dépannage [2]:	
• dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	**3,70 €**
• dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée	**3,70 €**
• dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	**23,60 €**
• dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole non décaissé par le client	**23,60 €**
Frais d'envoi d'un courrier en recommandé	**6,85 €**
Attestations (avoirs, bon fonctionnement de compte, procurations, étudiants à l'étranger, liquidation de communauté, couverture Maladie Universelle…)	**17,00 € /ATTESTATION**
Livraison en agence d'une commande exceptionnelle	**Frais réels [3]**

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole. Service gratuit pour les clients mineurs, les majeurs protégés, les clients en situation de fragilité financière au sens des Articles L 312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier qu'ils soient ou non détenteurs de l'offre spécifique, les clients bénéficiant des services bancaires de base aux sens des articles L312-1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier (Droits au compte) ainsi que les titulaires du module CAC "Compte sécurisé".

[3] Frais payés par la Caisse Régionale pour la livraison de la commande exceptionnelle en agence.

Frais de location de coffre-fort

	Tarif annuel/coffre	Valeur déposée maxi.
Catégorie 1 (taille petit/moyen)		
- Niveau assurance 1	97,00 €	16 000 €
- Niveau assurance 2	128,00 €	46 000 €
- Niveau assurance 3	334,00 €	152 500 €
Catégorie 2 (taille grand/très grand)		
- Niveau assurance 1	160,00 €	16 000 €
- Niveau assurance 2	217,00 €	46 000 €
- Niveau assurance 3	472,00 €	152 500 €
Catégorie 3 (taille spéciale/tableau)		
- Niveau assurance 1	348,00 €	16 000 €
- Niveau assurance 2	377,00 €	46 000 €
- Niveau assurance 3	605,00 €	152 500 €

Frais en cas de vol ou de perte de la clef	Frais réels [1] + forfait de 150€
Frais en cas d'ouverture forcée du coffre (hors cas de vol ou perte de la clef)	Frais réels [1]

Frais de recherche de documents[2]

Simple (1 page)	GRATUIT
Complexe (de 2 à 4 pages)	15,81 €/PAGE
Complexe (5 pages et plus)	SUR DEVIS (MAXI. 500,00€)
Dossier ou document lié aux prêts	29,15 €/DOCUMENT
Contrat ou avenant d'assurance vie ou document lié aux titres	29,15 €/DOCUMENT
Recherche de chèque(s) :	
• de 1 à 10 chèques	5,30 €/CHÈQUE
• plus de 10 chèques	SUR DEVIS
Recherche liée à une opération de paiement :	
• de 1 à 10 opérations	5,30 €/OPÉRATION
• plus de 10 opérations	SUR DEVIS

Change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En €	Autres devises	Autres devises
Achat	GRATUIT	4,00 % (MINI. 5,50 € MAXI. 31,20 €)	4,00 % (MINI. 5,50 € MAXI. 31,20 €)
Vente	-	-	4,00 % (MINI. 5,50 € MAXI. 31,20 €)

[1] Frais payés par la Caisse Régionale pour l'ouverture du compartiment, la remise en l'état, ou tout autre frais pouvant être mis à sa charge.

[2] Document hors Réédition de relevé de compte et d'Imprimé Fiscal Unique.

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Internet

Service de banque à distance par internet **Crédit Agricole En Ligne** (CAEL) **Part Base** Service de banque à distance par internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	**GRATUIT**
Service de banque à distance par internet ▲● **Crédit Agricole En Ligne** (CAEL) **Part RIB** Services inclus dans CAEL Part Base + virements externes SEPA	**GRATUIT**
Service de banque à distance par internet **Crédit Agricole En Ligne** (CAEL) **Part RIB Titres** Services inclus dans CAEL Part Base + virements externes SEPA + gestion titres via Invest Store Initial	**GRATUIT**
Service de banque à distance par internet - service de bourse en ligne (ce service n'est pas éligible au PER-TITRES)	
Invest Store Initial	**GRATUIT**
Invest Store Intégral :	
• à partir de 12 ordres par an	**GRATUIT**
• moins de 12 ordres par an	**96,00 €/AN**
• accès utilisateur délégué Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 35, rubrique placements financiers	**GRATUIT**
Service d'agrégation de comptes [1] (service qui n'est plus commercialisé) Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	**GRATUIT**

BON À SAVOIR

Les services de banque à distance par internet sont accessibles depuis :

- notre site internet www.ca-atlantique-vendee.fr
- nos applications mobiles (**TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS** hors coût de communication selon opérateur) :
  - Ma Banque
    - dont possibilité d'envoyer de l'argent avec Wero [2] (**GRATUIT**)
  - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin[3]. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à internet
- les applications mobiles du groupe Crédit Agricole (**TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS** hors coût de communication selon opérateur) :
  - CA Bourse, Mes Assurances, Mon Nexecur...

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

[2] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Credit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixes dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

[3] Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

Téléphone avec Filvert Service vocal

Au 09 693 693 10	APPEL NON SURTAXÉ COÛT D'UN APPEL LOCAL, SELON OPÉRATEUR

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Mini relevés (2 par semaine)	2,70 €/MOIS
Alerte écopage (mensuelle)	0,33 €/ALERTE
Alerte temps réel de gestion	0,33 €/ALERTE
Alerte achat à distance	0,65 €/ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,33 €/ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	GRATUIT
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	GRATUIT
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,33 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	20,10 €/AN	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard EKO	36,00 €/AN	-
- Mastercard à autorisation systématique	39,00 €/AN	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard	49,00 €/AN	49,00 €/AN
- Visa Classic	49,00 €/AN	49,00 €/AN
- Gold Mastercard	139,00 €/AN	139,00 €/AN
- Visa Premier	139,00 €/AN	139,00 €/AN
- World Elite Mastercard	-	340,00 €/AN
- Visa Infinite	-	340,00 €/AN

Carte de paiement

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (Mastercard standard ou Eko)	24,00 €/AN	-

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin[1]	49,00 €/AN	49,00 €/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	139,00 €/AN	139,00 €/AN

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Cotisation carte (suite)

Carte de retrait

Carte Mastercard Libre-Service Bancaire « nationale » (Carte de retrait à autorisation systématique) [1]	18,30 €/AN
Carte Mastercard Libre-Service Bancaire « régionale » (Carte de retrait à autorisation systématique) [2]	GRATUIT

BON À SAVOIR

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte hors L'autre carte, réduction de 40% sur la cotisation de la carte la moins chère sur le tarif de base.

cartes qui ne sont plus commercialisées

Mastercard Globe Trotter	47,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Mastercard EKO BY CA	39,00 €/AN

[1] Retraits aux seuls distributeurs des Caisses régionales de Crédit Agricole.
[2] Retraits aux seuls distributeurs de votre Caisse régionale.

Paiement par carte [1]

Paiement par carte en euro [2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **:**	
• frais fixes	0,26 €/OPÉRATION
• frais variables	2,45 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
+ frais de conversion monétaire [3]	
Autres paiements par carte [4] :	
• frais fixes	0,26 €/OPÉRATION
• frais variables	2,45 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
+ frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte [1]

Retrait d'espèces par carte en euro [2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone Euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT DÈS LE 1ER RETRAIT
Mastercard Standard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Mastercard EKO	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Mastercard EKO BY CA	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT AU-DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Mastercard Standard ou Visa Classic Mastercard Cartwin	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Gold Mastercard Visa Premier Gold Mastercard Cartwin World Elite Mastercard Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

[1] Les titulaires de cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite sont exonérés de frais de paiements par carte et de frais de retraits d'espèces à l'étranger.

[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024).

[3] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-av.fr/frais-de-conversion-monetaire.

[4] Opérations de paiement et retrait hors champ d'application du règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024.

Retrait d'espèces par carte en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **:** • frais fixes • frais variables + frais de conversion monétaire [1]	 3,75 €/OPÉRATION 2,45 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
Montant minimum des frais	7,45 €
Autres retraits d'espèces par carte [2] : • frais fixes • frais variables + frais de change éventuels	 3,75 €/OPÉRATION 2,45 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
Montant minimum des frais	7,45 €

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé (frais de poste inclus) **à la demande du client**	8,80 €
Envoi de la carte en pli simple (frais de poste inclus) **à la demande du client**	GRATUIT
Commande de carte en urgence	18,00 €
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	11,30 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration, perte ou vol	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte : • par internet • en agence	 GRATUIT LA 1ÈRE GRATUITE [3] LES SUIVANTES 5,45 € /MODIFICATION
Recherche de facturette	GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
SOS carte 09 69 39 92 91	APPEL NON SURTAXÉ COÛT D'UN APPEL LOCAL, SELON OPÉRATEUR
Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	8,20 €
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) **sur les interfaces digitales et en agence**	GRATUIT
Réédition du sécuricode : • par internet • en agence (envoi par courrier)	 GRATUIT 11,35 €

[1] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-av.fr/frais-de-conversion-monetaire.

[2] Opérations de paiement et retrait hors champ d'application du règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024.

[3] Une modification gratuite par année civile et par compte de dépôt à vue.

Virements

Virement SEPA [1]

Opération libellée en euro à destination ou en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés [2].

Émission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel :		
• vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale	GRATUIT	4,65 €
• vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,65 €
Refacturation des frais prélevés par les banques des bénéficiaires	MONTANT FACTURÉ PAR LES BANQUES DES BÉNÉFICIAIRES	

VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent :		
• vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale	GRATUIT	4,65 €
• vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,65 €
Frais par virement permanent :		
• vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT

ÉMISSION D'UN VIREMENT COMPENSÉ	
Frais pour virement compensé (trésorerie)	15,75 €

AUTRES OPÉRATIONS	
Modification d'un virement classique permanent	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre	GRATUIT
Frais de traitement de retour de fonds	GRATUIT

VIA WERO [3] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque	
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT

[1] Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 49).

[2] Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

[3] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Virement non SEPA

Opération libellée en devise ou en euro hors SEPA

Les opérations en devise supportent des commissions de change de 18,65 €.

Pour tout virement en devise effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 49), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement non SEPA occasionnel	10,60 €	22,55 €
ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	GRATUIT	10,00 €
Frais par virement non SEPA permanent	10,60 €	22,55 €
+ option frais "Share" (seuls les frais du Crédit Agricole sont à la charge du donneur d'ordre)	GRATUIT	
+ option frais "Our" (tous les frais y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre)	19,60 €	

Réception d'un virement non SEPA ▲●

Frais par virement	17,20 €

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Opposition de prélèvement SEPA :	
• par internet	GRATUIT
• en agence	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) **SEPA ▲●**	GRATUIT
Rejet de prélèvement SEPA à la demande du client :	
• par internet	GRATUIT
• en agence	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	**GRATUIT**
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	**J+1 ouvré**
Délivrance d'un chéquier	**GRATUIT**
Chéquier remis en agence	**GRATUIT**
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client	**8,80 €**
• en pli simple à la demande du client	**GRATUIT**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**17,50 €/CHÈQUE**
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	**17,50 €/CHÉQUIER**
Frais d'émission et de mise à disposition d'un chèque de banque ▲[1]	
• dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée	**14,45 €**
• dans une agence d'autres Caisses Régionales du Crédit Agricole	**23,60 €**
Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	**GRATUIT**
Confection de lettre-chèque	**SUR DEVIS**
Destruction de chéquier en cas de non retrait sous 2 mois	**12,70 €/CHÉQUIER**

[1] Dans la limite de 2 formules de chèques pour les clients bénéficiant des services bancaires de base.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées. Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans et 26-30 ans (inclus). Cf. page 39.

Offre Prestige

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Credit Agricole En Ligne Part RIB	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention [1] : 12 /an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	35,00 €/MOIS
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [2]	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [2] ou en devise, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [3]	**35,00 €/MOIS**
En euro [2] ou en devise, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium [4]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	**16,00 €/MOIS**
E-relevé mensuel	**PUIS 16,99 €/MOIS À PARTIR DU 01/01/2027**
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Credit Agricole En Ligne Part RIB	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention [5] : 3 /an	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.
[5] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Premium (suite)

Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements /an [1]	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	**16,00 €/MOIS**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**PUIS 16,99 €/MOIS À PARTIR DU 01/01/2027** [1]
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 /an	
Retrait d'espèces par carte [3]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [4] dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [4] ou en devise, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [3]	
En euro [4] ou en devise, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium [5]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	

[1] Au delà des 10 virements inclus, se référer page 15.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[4] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[5] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Premium (suite)

Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	16,00 €/MOIS PUIS 16,99 €/MOIS À PARTIR DU 01/01/2027
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Credit Agricole En Ligne Part RIB	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 1 /an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	10,00 €/MOIS
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) (classique ou instantané)	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 /an	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [2] ou en devise, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [1]	
En euro [2] ou en devise, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	10,00 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus [3]	
Merci pour l'info	
• accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes/an • accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre EKO (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 pour les nouveaux clients uniquement. Offre souscriptible pour les clients non détenteurs d'une offre groupée de services à partir du 01/07/2026). (Offre disponible à compter du 30/05/2026 pour les détenteurs de l'ancienne offre EKO by CA).

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Part RIB	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.	
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement avec la carte virtuelle et la carte physique en option	
Paiement par carte en euro ou en devise [1], dans et hors d'un pays de l'EEE	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	EN OPTION : 1€/MOIS (cotisation carte)
Retrait avec la carte physique en option	
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	GRATUIT
Retraits d'espèces en euro ou en devises [1], en France, dans la zone euro ou dans un pays de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	1€/RETRAIT À PARTIR DU 4e RETRAIT/ MOIS
Retraits d'espèces en devises [1], dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	EN OPTION : 1€/MOIS

[1] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé [1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Part RIB	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre Carte »	**1,00 €/MOIS**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois /semaine)	
Exonération totale de paiement pour l'ensemble des frais suivants : • les commissions d'intervention • les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois /an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

Offres qui ne sont plus commercialisées

Le Compte Service

Compte Service Option 1	**6,00 €/MOIS**
Compte Service Option 2	**8,25 €/MOIS**
Compte Service Option 3	**11,15 €/MOIS**
Compte Service Equilibre	**6,20 €/MOIS**

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Compte Service Initial	7,00 €/MOIS
Compte Service Confort	8,25 €/MOIS
Compte Service Privilège	9,80 €/MOIS
Compte Service Prélude et Prélude+	1,00 €/MOIS

Ristourne des intérêts débiteurs :

• titulaires d'un Compte Service Privilège ou Mozaïc	DANS LA LIMITE DE 16,00 €/AN
• titulaires d'un Compte Service Option 3	DANS LA LIMITE DE 30,00 €/AN

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,60 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Part RIB	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en page 46).	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (page 46).

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• assurance SécuriCOMPTE Découvert • abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • ristourne des intérêts débiteurs	De 1 à 500 €	1,85 €/MOIS
	De 501 € à 1 000 €	2,85 €/MOIS
	De 1 001 à 2 000 €	4,20 €/MOIS
	2 001 € et +	5,20 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• assurance SécuriCOMPTE Découvert • abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • ristourne des intérêts débiteurs	De 1 à 300 €	1,75 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,70 €/MOIS
	De 801 à 1 200 €	3,80 €/MOIS
	De 1 201 à 2 000 €	4,75 €/MOIS
	2 001 € et +	6,20 €/MOIS

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus SécuriCOMPTE Premium [1]	3,50 €/MOIS PREMIUM : 5,05 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium	4,00 €/MOIS PREMIUM : 5,00 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte achat à distance • mini relevés (hebdomadaire) • alerte temps réel de gestion	

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,50 € ET 6,49 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 6,50 € ET 8,99 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 9,00 € ET 10,99 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 11,00 € ET PLUS

EKO BY CA (ancienne offre EKO commercialisée jusqu'au 28/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Part RIB	2,00 €/MOIS
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	

[1] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détails dans la notice d'assurance).

EKO BY CA (ancienne offre EKO commercialisée jusqu'au 28/04/2026) (suite)

E-relevé mensuel	2,00 €/MOIS
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard EKO » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone Euro et en euro ou en devise dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits /an	
Retrait d'espèces en devise hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits /an	

BON À SAVOIR

L'offre EKO BY CA n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO BY CA ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. L'offre EKO BY CA est uniquement valable sur un compte individuel.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO BY CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO BY CA est le suivant :

- montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **30,00 €/chèque**
- montant du chèque supérieur à 50 € : **50,00 €/chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO BY CA sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO BY CA, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre EKO BY CA, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Part RIB	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	**3,00 €/MOIS**
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée	
Retrait d'espèces en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devise hors de la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [1]	
En euro ou en devise, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31ème anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Commission d'intervention (Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provisions…) :	
• plafond par opération [1]	8,00 €
• plafond journalier	8,00 €
• plafond mensuel [1]	80,00 €
Montant des plafonds applicables pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :	
• plafond par opération [1]	4,00 €
• plafond journalier	4,00 €
• plafond mensuel [1]	20,00 €
Une exonération totale des commissions d'intervention est appliquée par la Caisse régionale spécifiquement pour la clientèle en situation de fragilité financière titulaire de l'offre spécifique. (cf. rubrique correspondante p.23)	

BON À SAVOIR

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations particulières

Frais de retour de courrier [2] (client inconnu à l'adresse)	19,60 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	106,00 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	106,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100,00 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	26,20 €/CHÈQUE

[1] Montant plafonné en application de de l'article L312-1-3 du Code Monétaire et Financier.
[2] Montant prélevé à concurrence du solde disponible sur le compte.

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	**9,60 €**
Frais de lettre d'information pour dépassement de découvert depuis 30 jours	**14,15 €**
En cas d'interdiction bancaire : • frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	**33,20 €**
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	**16,15 €**
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [1] : • montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € (frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	**30,00 €/CHÈQUE**
• montant du chèque supérieur à 50,00 € (frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	**50,00 €/CHÈQUE**
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	**GRATUIT**
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	**8,19 €**
Frais d'opposition (blocage) **de la carte par la banque**	**GRATUIT**
Capture en cas de refus de restitution de carte après notification	**GRATUIT**
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [2] : • si l'opération est < 20,00 €	**MONTANT DE L'OPÉRATION**
• si l'opération est ≥ 20,00 €	**20,00 €**
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision	**GRATUIT**
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	**GRATUIT**
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	**GRATUIT**
Frais par virement rejeté pour un autre motif que le défaut de provision	**GRATUIT**
Frais par virement occasionnel incomplet	**GRATUIT**

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- les commissions d'intervention
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 € /MOIS

[1] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.
[2] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS [1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé

Taux débiteur annuel	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Montant minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs trimestriels [2]	4,00 €/TRIMESTRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE MINORÉ DE 2 POINTS
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,10 €
Frais de dossier : mise en place ou renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE [3]	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Offre qui n'est plus commercialisée

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois souscrite avant le 1er juillet 2026

Taux débiteur annuel	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE MINORÉ DE 3 POINTS

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
[2] Montant forfaitaire perçu en application de l'article R314-9 du code de la consommation : lorsque le montant des découverts ponctuels non convenus ou non formalisés est inférieur à un montant fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances, il est perçu pour chaque opération un minimum forfaitaire qui n'est pas pris en compte pour déterminer le taux annuel effectif global. Les mineurs sont exonérés de ces frais.
[3] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Mon Crédit Dispo Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
Peut être associée à Mon Crédit Dispo : • une assurance emprunteur [1]	NOUS CONSULTER
Frais de dossier Mon Crédit Dispo	GRATUIT
Crédit renouvelable Supplétis Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
Peuvent être associées au crédit renouvelable Supplétis : • une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué ci-dessus à la rubrique « vos moyens et opérations de paiement » • une assurance emprunteur [1]	NOUS CONSULTER
Frais de dossier crédit renouvelable Supplétis	GRATUIT

Crédits à la consommation amortissables à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ (Classique, Prime Rénov')	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais d'étude et de montage de dossier [2]	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ (MAXI. 445,00 €)
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur [1]	NOUS CONSULTER

Crédits immobiliers

Crédits immobiliers

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Prêt Tout Habitat	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais d'étude et de montage de dossier [2] [3] **:** • montant minimum • sur le prêt PAS	1,2 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 570,00 € MAXI. 500,00 €
Assurance Emprunteur [1]	NOUS CONSULTER
Assurance perte d'emploi tarif de base [4]	0,10 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ /AN/ASSURÉ

[1] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.
[2] Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Prêt à Taux Zéro, Eco-PTZ, Prêt Épargne Logement.
[3] Séparation/divorce : voir tarif spécifique p.45.
[4] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Pacifica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.

Autres opérations liées aux crédits

Modification sur prêt en cours	
• Modification du compte à débiter [1] en agence	35,00 €
• Modification du compte à débiter [1] par internet	GRATUIT
• Modification de la date d'échéance et de la périodicité	35,00 €
• Report d'échéance(s) non contractuel	35,00 €
• Modification simple (requalification du prêt, changement de destination du bien, allongement de la durée d'anticipation, etc.)	215,00 €
• Modification complexe (emprunteur, garantie, durée...) [2]	1,2% DU CAPITAL RESTANT DÛ MINI. 570,00 €
Attestations diverses liées au prêt	16,45 €/ATTESTATION
Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	
• par internet	GRATUIT
• en agence	29,15 €
Réaménagement de prêt :	
• frais de dossier de réaménagement	NOUS CONSULTER
• frais de dossier de réaménagement sur le prêt PAS	MAXI. 500,00€
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	20,00 €/LIGNE DE PRÊT MAXI. 3 LIGNES
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Duplicata de contrat de prêt	29,15 €
Décompte de remboursement de crédit consommation	GRATUIT
Mise en place de nantissement de :	
• produits financiers du Crédit Agricole [3] (dont parts de SCPI)	54,00 €
• produits financiers hors Crédit Agricole (dont parts de SCI/SCPI)	320,00 €
• mise en place de nantissement autres	NOUS CONSULTER
Mainlevée partielle ou totale de garantie (hypothèque)	170,00 €
Mainlevée de gage ou de nantissement (hors fonds de commerce) :	
• produits financiers du Crédit Agricole [3] (dont parts de SCPI)	54,00 €
• produits financiers hors Crédit Agricole (dont parts de SCI/SCPI)	320,00 €
• mainlevées autres	NOUS CONSULTER
Mise en place d'une pause non contractuelle	58,00 €
Frais d'appel d'échéance (autre que mensuel)	5,60 €
Frais d'étude en cas de délégation d'assurance externe (pour les crédits immobiliers)	GRATUIT

Cautionnements bancaires

Commission annuelle	2,46% DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Frais de mise en place	118,81 €

[1] Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.
[2] Séparation/divorce : voir tarif spécifique p.45.
[3] Y compris Predica, Premundi, Indosuez.



ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (livrets et assimilés)	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque : Plan Épargne Logement, Compte Épargne Logement ou Plan Épargne Populaire	155,00 €
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + [1]	5,35 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur Livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis (produit qui n'est plus commercialisé), Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire. Les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique "Offres pour les Jeunes".

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement (PEL)	
Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de Plan Epargne Logement inactif	GRATUIT
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie) [2]	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

[1] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
[2] Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un Compte-Titres, d'un PEA / PEA-PME ou d'un PER individuel Compte-Titres	**GRATUIT**
Transfert de Compte-Titres ou d'un PER Individuel Compte-Titres dans la limite d'un plafond de 155,00 € :	
• par ligne	**40,00 €**
Transfert de PEA / PEA-PME dans la limite d'un plafond de 150,00 € :	
• par ligne de titres cotés	**15,00 €**
• par ligne de titres non cotés	**50,00 €**

BON À SAVOIR

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Ordre annulé, non exécuté	**GRATUIT**
Frais sur titres non cotés :	
• souscription / échange	**1,20% DANS LA LIMITE DE 500,00 €**
• gestion des dividendes	**30,00 €**
• cession / remboursement	**1,20% DANS LA LIMITE DE 500,00 €**
Opération de gré à gré	**0,60% DU MONTANT DE L'OPÉRATION (MAXI. 750 €)**
Mise en nominatif :	
• administré	**26,00 €**
• pur	**50,00 €**
Gestion conseillée	**À PARTIR DE 72,00 €/TRIMESTRE**
Gestion conseillée option Titres Vifs	**À PARTIR DE 144,00 €/TRIMESTRE**
E-Gestion conseillée	**NOUS CONSULTER**
Mandats de gestion	**NOUS CONSULTER**

Ordres de bourse en France [1]

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte-Titres et PER individuel compte-titres (Gestion libre)	PEA / PEA-PME [2]
INVEST STORE INITIAL :		
• % du montant de l'ordre	0,60 % MINI. 9,00 €	0,50 %
INVEST STORE INTÉGRAL [3] :		
• ordre ≤ 500 €	0,99 €	0,48 %
• ordre > 500 € et ≤ 1 000 €	0,99 €	0,18 %
• ordre > 1 000 €	0,12 %	0,12 %

SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE ET EN AGENCE		
	Compte-Titres PER individuel compte-titres (Gestion libre)	PEA / PEA-PME [2]
INVEST STORE INITIAL :		
• % du montant de l'ordre	1,20 % MINI. 15,50 €	1,20 %
• frais fixes à la ligne	7,20 €	-
INVEST STORE INTÉGRAL [3] :	1,20 % MINI. 12,00 €	1,20 %

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (uniquement dans le cadre de l'offre Invest Store Intégral et de la détention d'un compte-titres)	
	Compte-Titres
Frais proportionnels Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats - vente) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions	0,03 % MINI. 4,60 €
Commission de prorogation	0,36 % MINI. 12,00 €

Ordres de bourse sur bourses étrangères [4]

	Invest Store Initial	Invest Store Intégral
Opération sur bourses étrangères Compte-Titres	0,60 % du montant de l'ordre avec MINI. 36,00 €	0,60 % du montant de l'ordre avec MINI. 12,00 €
Opération sur bourses étrangères PEA/PEA-PME	Par internet 0,50 % du montant de l'ordre Par téléphone 1,20 % du montant de l'ordre	

[1] Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution.
[2] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non cotés. Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.
[3] Si moins de 12 ordres exécutés sur l'année : 96,00 €/an.
[4] Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution.

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en mars 2027 sur les valeurs au 31/12/2026.

PAR AN	
	Commission proportionnelle au montant du portefeuille Compte-Titres, PER Titres (gestion libre) **et PEA/PEA-PME**
Offre Invest Store Initial	**0,40 % - Sauf titres non cotés** **Gratuit pour les Parts Sociales Atlantique Vendée, Actions du Crédit Agricole SA, CCI Atlantique Vendée, Mandats Vendôme, Mandats Sélection**
Offre Invest Store Intégral	**GRATUIT - Sauf titres non cotés**
Titres non cotés	**0,40 % SUR ENCOURS** **+ 15,00 € DE FRAIS DE LIGNE**
Compte-Titres, PER Titres (gestion libre) : • montant mini. • montant maxi.	 **20,00 €** **395,00 €**
PEA/PEA-PME : • montant mini. • montant maxi.	 **PAS DE FRAIS MINIMUM** **395,00 €**

BON À SAVOIR

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur Livret, Plan et Livret d'Épargne Populaire, Livret Jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'Épargne Logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Métaux précieux (or)

ACHAT	
Courtage et commission	**4,50 % (MINI. 99,00 €)**
Sac plombé	**10,00 €**
VENTE	
Courtage et commission	**4,50 % (MINI. 99,00 €)**
Impôt	**NOUS CONSULTER**
Essayage lingot : frais essai bulletin	**103,00 €**
Frais essai avec refonte	**165,00 €**
Refonte avec recherche de titre en or fin	**206,00 €**
Frais expertise sans vente	**2,00 €/PIÈCE (MINI. 10,00 €)**
Frais retour agence < 5 kg	**113,00 €**
Frais retour agence ≥ 5 kg	**210,00 €**

OFFRES POUR LES JEUNES

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte

Tenue de compte actif	GRATUIT
Mini relevés de compte par SMS (2/semaine)	1,35 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail (alerte sur seuil, solde ou opération)	GRATUIT

Cotisation carte pour les 10 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) **: Mastercard Mozaïc Black ou Mastercard Mozaïc Black Sociétaire[1] :** • la cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black et de la carte Mastercard Mozaïc Black Sociétaire[1] incluent les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUIT
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT

[1] Réservée aux 16 à 17 ans.

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans (cf. tarif des cartes p.10 + tarif des cartes jeunes qui ne sont plus commercialisées ci-dessous.)

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus détenteurs d'un Compte à Composer (produit qui n'est plus commercialisé) **bénéficient de 50% de réduction sur la cotisation des cartes suivantes : Mastercard standard, Visa Classic et ainsi que sur la carte MasterCard Mozaïc** (carte qui n'est plus commercialisée)**.**

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Cotisations carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) **: Mastercard Mozaïc**	1,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) **: Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde**	1,00 €/AN

Cotisations carte pour les 18 / 25 ans

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) **: Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde**	23,70 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) **: Mastercard Mozaïc**	23,70 €/AN
Fourniture d'une carte de débit Mozaïc de retrait	11,90 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) **: Mastercard Globe Trotter**	47,00 €/AN

Paiement et retrait par carte

Paiements & retraits sans frais de manière illimitée dans le monde entier :
- **Pour les détenteurs d'une formule EKO, Essentiel, Premium ou Prestige ;**
- **de 18 à 25 ans inclus pour les détenteurs de cartes Mastercard Mozaïc, Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaïc Black Sociétaire ;**
- **de 18 à 30 ans inclus pour les détenteurs d'une carte Visa Premier ou Gold Mastercard.**

Paiement par carte

Paiement par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **:** • frais fixes • frais variables + frais de conversion monétaire [2]	 GRATUIT GRATUIT
Autres paiements par carte [3] : • frais fixes • frais variables + frais de change éventuels	 GRATUIT GRATUIT

[1] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-av.fr/frais-de-conversion-monetaire.
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone Euro).

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaïc Black sociétaire	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau page 12

Retrait d'espèces par carte en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) :	
• frais fixes	GRATUIT
• frais variables	GRATUIT
+ frais de conversion monétaire [2]	
Autres retraits d'espèces par carte [3] :	
• frais fixes	GRATUIT
• frais variables	GRATUIT
+ frais de change éventuels [4]	

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus)	GRATUIT
Virement international 1/mois (hors commission de change - 1‰ mini. 17,20 €)	GRATUIT
Modification des plafonds temporaires en agence	GRATUIT

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs préférentiels sur les cotisations des offres Essentiel et Premium. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	**26-30 ans** (inclus)
Offre Essentiel (voir pages 20 à 21)	3,00 €/MOIS	6,00 €/MOIS
Offre Premium (voir pages 18 à 20)	5,00 €/MOIS	9,00 €/MOIS

[1] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-av.fr/frais-de-conversion-monetaire.
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°2024/886 du 13 mars 2024.
[4] Des frais de change éventuels peuvent être appliqués par l'établissement financier du commerçant étranger.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	3,00 €/MOIS
Compte à Composer entre 18 et 25 ans inclus	RÉDUCTION DE 50 % SUR LA COTISATION

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans inclus) Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents Cf. page 28.	50 % MAXI. 1/JOUR

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans inclus)	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Prêt avance jeune	NOUS CONSULTER
Caution bancaire de loyers	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur Prêt étudiant, Prêt avance jeune ou Prêt Permis à un euro par jour	GRATUIT
Frais de dossier sur « Prêt étudiant Sans Tes Parents » (sans caution)	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement pour les prêts amortissables	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » page 32.

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0 / 11 ans) : • ouverture • taux brut en vigueur	 GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12 / 25 ans) : • ouverture • taux brut en vigueur	 GRATUIT NOUS CONSULTER
Droits de garde jusqu'à 25 ans inclus (Compte-Titres, PEA/ PEA-PME, PER TITRES)	GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18 / 31 ans [1]	NOUS CONSULTER

[1] Voir mentions légales de l'assureur en page 43.

OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin < 150 € en euro ou en devise	13,40 €
Encaissement d'un chèque sauf bonne fin ≥ 150 € en euro ou en devise	26,80 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	26,80 €
Frais d'envoi DHL sur les chèques en crédit après encaissement	48,70 €
Commission de change sur toute opération en devise	18,65 €
Emission d'un chèque tiré sur l'étranger	23,70 €

Autres opérations

Frais de tenue de compte en devise	13,50 €/MOIS

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir page 12

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurances pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : • fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : • fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • contrat d'assistance	NOUS CONSULTER 6,00 €/AN
L'assurance obsèques : • contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • contrat d'assistance	NOUS CONSULTER 19,97 €/AN

Assurances pour vos biens

Assurance Automobile	NOUS CONSULTER
Assurance MultiRisque Habitation	NOUS CONSULTER
Assurance Garantie Locative	NOUS CONSULTER
Assurance Deux-roues	NOUS CONSULTER
Assurance Tous Mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

Protection Juridique	NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur

Assurance Emprunteur	NOUS CONSULTER

Assurances de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus [1]	24,00 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15,00 €/AN/COMPTE	30,00 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Tranches de découvert	Prix
≤ 300 €	16,20 €/AN/COMPTE
de 301 € à 2 000 €	24,00 €/AN/COMPTE
> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN	36,00 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Tranches de découvert	Prix
≤ 500 €	16,20 €/AN/COMPTE
de 501 € à 2 000 €	24,00 €/AN/COMPTE
> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN	36,00 €/AN/COMPTE

Offre qui n'est plus commercialisée

SécuriCOMPTE Vol	30,00 €/AN/COMPTE

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 954 (www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages / Le risque Perte d'emploi :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance / Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam) / Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation :

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE:

CAMCA CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Le PER est assure par CAAR - Credit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siege social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages » :

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les contrats d'assurances santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans :

APRIL INTERNATIONAL CARE FRANCE - S.A.S.U au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr »www.orias.fr). Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Axerai Prévoyance** (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et **Soucia PJ** (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance des Contrats « Assistance Obsèques » sont mises en œuvre par **PREVISEO OBSEQUES SA** au capital de 500 000€, siege social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025 [1].

Moins de 26 ans		**GRATUIT**
Plus de 26 ans		
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €		**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier [2]	Succession non complexe [3]	**GRATUIT**
	Succession complexe [3]	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850€**

BON À SAVOIR

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

[3] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

AUTRES SERVICES

Banque Privée

Convention Crédit Agricole Banque Privée	NOUS CONSULTER
Desk Banque Privée	1% DU MONTANT DE L'ORDRE

Expertise Séparation - Divorce

Octroi d'un nouveau crédit

Frais d'étude et de montage de dossier* * Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Épargne Logement	1,2% DU CAPITAL EMPRUNTÉ + 200 €
• montant minimum	770,00 €
• sur le prêt PAS	MAXI. 500,00 €

Modification de crédit

Frais de dossier	1,2% DU CAPITAL RESTANT DÛ + 200 €
• montant minimum	770,00 €
• sur le prêt PAS	MAXI. 500,00 €

Expertise Majeurs Protégés

Forfait d'accompagnement Majeurs Protégés [1]	2,00 €/MOIS

Protection des particuliers

• la télésurveillance [2] :	
- formule Initiale	NOUS CONSULTER
- formule Intégrale	NOUS CONSULTER
• la téléassistance à domicile [3]	NOUS CONSULTER
• la téléassistance mobile [3]	NOUS CONSULTER

Coffre-fort numérique

Mon sécuricoffre + [4]	
- capacité de 5Go de stockage	3,00 €/MOIS SOIT, POUR INFORMATION 36,00 €/AN
- capacité de 50Go de stockage	5,00 €/MOIS SOIT, POUR INFORMATION 60,00 €/AN

[1] Forfait incluant les services suivants : frais de Tenue de compte, modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte en agence, réédition du code confidentiel, attestations (avoirs …), relevé global des avoirs, forfait des opérations courantes illimitées, frais par virement SEPA vers un compte d'une autre banque ou d'une autre Caisse Régionale de Crédit Agricole, frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais d'émission de chèque de banque, frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur, frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur.

[2] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[3] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

[4] Service de coffre-fort numérique réservé aux clients particuliers n'agissant pas pour des besoins professionnels nécessitant la détention d'un CAEL et d'un compte ouverts auprès de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le service nécessite un terminal de communication compatible avec accès à internet.

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	48,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 n°/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Premium (version numérique) • accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • le magazine Merci pour l'info (12 n°/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	18,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 n°/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes /an • accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • le magazine Merci pour l'info (12 n°/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 n°/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Abonnement papier et numérique	
Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n°/an + 1 hors-série /an, précédé de 2 n° offerts)	22,90 €/AN
Régal (Abonnement de 6 n°/an + 2 hors-séries /an, précédé de 2 n° offerts)	27,90 €/AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n°/an + 1 hors-série /an, précédé de 2 n° offerts)	23,90 €/AN
Détours en France (Abonnement de 8 n°/an + 3 hors-séries /an, précédé de 2 n° offerts)	49,80 €/AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé d'1 n° offert)	18,90 €/AN

BON À SAVOIR

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

GLOSSAIRE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro, avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES



Pays de la zone Euro *

Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

1 Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

2 La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 1er janvier 2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

RÉSOUDRE UN LITIGE

En premier recours amiable : votre agence et le service Relations Clients

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service Relations Clients. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire par courrier postal à l'adresse suivante : Crédit Agricole Atlantique Vendée, Service Relations Clients, Rond-point de l'Atlantique, Rue d'Aizenay 85000 La Roche sur Yon, ou par mail : servicerelationsclients@ca-atlantique-vendee.fr. Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 09 693 693 15 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Votre agence ou le service Relations Clients accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service Relations Clients apporte une réponse à votre réclamation écrite dans un délai de 2 mois au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15;
- concernant les contrats assurés par Predica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15;
- concernant les contrats assurés par CAMCA : CAMCA – service clients - 53 rue La Boétie, 75008 Paris.

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou

- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur de la consommation doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- Par courrier : Monsieur Xavier de Kergommeaux - Médiateur de la consommation 68 avenue d'Iéna - 75116 PARIS
- Sur le site internet : Formulaire de saisine disponible sur : https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/
- Par mail : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez visualiser la charte du médiateur accessible en cliquant sur le lien

https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/la-mediation/

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers.

- De préférence, par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF, accessible en cliquant sur le lien https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation, ou en flashant ce QR CODE :

- Ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2 ;

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org

ATLANTIQUE VENDÉE

www.ca-atlantique-vendee.fr

Cette information vous est adressée en application des dispositions de L312-1-1 IV du code monétaire et financier. Sans notification de votre part avant le 01/07/2026 nous informant que vous refusez les nouvelles conditions tarifaires, vous serez réputé-e les avoir acceptées. En cas de refus, vous pouvez résilier, sans frais, votre convention de dépôt avant cette date.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : La Garde - route de Paris – 44949 Nantes Cedex 9. 440 242 469 RCS Nantes. N° TVA : FR57440242469. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 954. Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, numéro CPI4401 2022 0000 00026 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue La Boétie 75008 PARIS. N° Identifiant Unique CITEO : FR234287_01AUUO.
Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest 75436 PARIS.
Contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex.
Contrôlée par la Banque Centrale Européenne (Kaiser strasse 29-60311 Francfort sur le Main Allemagne).
Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

Communication - 03/2026 - Réf. 07717_2026
Ne pas jeter sur la voie publique.

LE TRI FACILE

ADDENDUM
À PARTIR DU 22-10-2026

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

ENSEMBLE DES PRIX DE NOS PRODUITS ET SERVICES EN VIGUEUR AU 1ER JUILLET 2026

TARIFS EN EURO TTC LORSQUE LA TVA EST APPLICABLE.

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1er juillet 2026. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession à la suite de la publication de la décision n°2026-1207 QPC du Conseil Constitutionnel du 19 juin 2026 relative à l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier.

ATLANTIQUE VENDÉE

SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 22 octobre 2026 [1].

Moins de 26 ans	**GRATUIT**
Plus de 26 ans	
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA RÈGLEMENTATION [2]**

BON À SAVOIR

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 1er juillet 2026 était de 857 euros.

ATLANTIQUE VENDÉE

www.ca-atlantique-vendee.fr

Cette information vous est adressée en application des dispositions de L312-1-1 IV du code monétaire et financier. Sans notification de votre part avant le 22/10/2026 nous informant que vous refusez les nouvelles conditions tarifaires, vous serez réputé-e les avoir acceptées. En cas de refus, vous pouvez résilier, sans frais, votre convention de dépôt avant cette date.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : La Garde - route de Paris – 44949 Nantes Cedex 9. 440 242 469 RCS Nantes. N° TVA : FR57440242469. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 954. Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, numéro CPI4401 2022 0000 00026 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue La Boétie 75008 PARIS. N° Identifiant Unique CITEO : FR234287_01AUUO.
Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest 75436 PARIS.
Contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex.
Contrôlée par la Banque Centrale Européenne (Kaiser strasse 29-60311 Francfort sur le Main Allemagne).
Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

Communication - 07/2026 - Réf. 07717_2026
Ne pas jeter sur la voie publique.

LE TRI FACILE